

Code de conduite commun d'Oxfam

En tant qu'une seule Oxfam*, nous sommes un réseau stratégique d'organisations travaillant de concert dans le monde entier pour trouver des solutions durables à la pauvreté et à l'injustice. Nous avons en commun une vision, des principes et, dans une large mesure, des pratiques de travail. Nous sommes tous animés par les valeurs d'une même marque, la même ambition et le même engagement. Nous nous sommes unis dans le cadre d'une confédération internationale, car nous avons la conviction de pouvoir renforcer notre impact en travaillant en collaboration étroite.

Ensemble, nous œuvrons à un monde dans lequel chacun et chacune pourra vivre dans la dignité, satisfaire ses besoins essentiels, faire valoir ses droits fondamentaux et avoir le contrôle de sa propre vie.

En tout ce que nous faisons pour réaliser notre vision d'« un monde juste sans pauvreté », nous devons demeurer fidèles à notre mission, nos aspirations et nos valeurs fondamentales. Le présent code de conduite vous y aidera en vous guidant dans les dilemmes éthiques que vous pourriez rencontrer. En présentant des normes et valeurs à respecter, il vous indique ce qu'il convient de faire dans une situation complexe et à risque pour vous et pour Oxfam. Il vise également à éviter que des membres du personnel ne tirent un avantage personnel d'éventuels rapports de force inégaux.

Les règles et lignes directrices exposées dans le présent code de conduite, ainsi que les politiques et procédures de l'affilié qui vous emploie et vos conditions d'emploi (précisées dans votre contrat de travail ou votre convention collective, le cas échéant), constituent le cadre dans lequel tous les membres du personnel d'Oxfam, où qu'ils et elles se trouvent, s'engagent à exercer leurs fonctions et à adapter leur conduite. Ce sont également de précieux alliés d'Oxfam dans la mise en œuvre, le suivi et l'application de ces normes.

Personne n'est dispensé de suivre ce code. Conformément aux politiques et procédures des affiliés, toute infraction peut entraîner des sanctions disciplinaires (y compris le licenciement, dans certains cas), voire des poursuites judiciaires.

En acceptant votre fonction, vous vous engagez à accomplir vos tâches et missions et à adapter votre conduite conformément aux exigences de ce code. Vous contribuez ainsi à l'excellence des performances et de la réputation d'Oxfam. Ce code décrit ce qu'Oxfam attend des membres de son personnel et ce que ceux-ci et celles-ci sont en droit d'attendre d'Oxfam.

Nous reconnaissons que les lois et coutumes locales diffèrent considérablement d'un pays à l'autre. Oxfam n'en demeure pas moins une organisation non gouvernementale (ONG) internationale, et ce code de conduite a donc été élaboré à partir de normes internationales et des Nations Unies.

Ce code relève du droit international des droits humains applicable quel que soit le pays où le ou la membre du personnel exerce ses fonctions ; il doit être interprété dans le respect de cette législation.

* Par « Oxfam », on entend tout affilié Oxfam ou tout bureau d'Oxfam International dans le monde.

Code de conduite : normes et valeurs

En tant que membre du personnel d'Oxfam, je m'engage à :

1. Respecter l'intégrité et la réputation d'Oxfam en veillant à ce que mon comportement professionnel et personnel soit manifestement en conformité avec les valeurs et les normes d'Oxfam.

Je m'efforcerai de maintenir et de renforcer la confiance du public dans Oxfam en assumant la responsabilité de mes actes, professionnels et personnels, et en m'assurant de gérer l'autorité que me confère ma fonction au sein d'Oxfam avec la retenue appropriée.

Tout en respectant les exigences de ce code de conduite, je prêterai également attention aux coutumes et à la culture locales, même si les normes et valeurs du contexte culturel diffèrent de celles qui sont énoncées dans le code de conduite. Je solliciterai (et recevrai), si nécessaire, l'assistance et les conseils d'Oxfam.

Je ne travaillerai pas sous l'influence de l'alcool ; je n'utiliserai pas et ne serai pas en possession de substances illicites dans les locaux, les véhicules et les logements d'Oxfam.

2. Traiter chaque personne avec respect et dignité et contester toute forme de harcèlement, de discrimination, d'intimidation, d'exploitation ou d'abus.

Les membres du personnel d'Oxfam sont en position privilégiée d'autorité et de confiance vis-à-vis de nos partenaires et des communautés dont nous venons et auprès desquelles nous œuvrons. Dans l'exercice de mes fonctions au sein de la mission d'Oxfam, je reconnais l'importance de ne pas abuser de ma position d'autorité ou de rapports de force inégaux, de quelque manière que ce soit.

Considérant le rôle que je joue dans la mission d'Oxfam, qui vise à remettre en question les injustices et la pauvreté, je respecterai les droits de toutes et tous, y compris des enfants, et je contribuerai au maintien d'un environnement de travail qui se caractérise par le respect mutuel, l'intégrité, la dignité et la non-discrimination.

Je veillerai à ce que mes relations avec les autres et mes comportements ne relèvent aucunement de l'exploitation, la maltraitance ou la corruption, et je ne me livrerai à aucune forme d'exploitation ou d'abus sexuels sur quiconque, quel que soit son âge.

Conformément aux normes internationales, je n'aurai pas de rapports sexuels avec des enfants (soit toute personne de moins de 18 ans) ni des bénéficiaires (en échange d'une aide ou pour toute autre raison), considérant l'inégalité des rapports de force en jeu et que de tels comportements pourraient nuire à l'intégrité et à la crédibilité de l'action d'Oxfam.

Je ne proposerai pas d'argent, d'offres d'emploi, d'emplois, de biens ou de services en échange de faveurs sexuelles ou de toute autre forme de comportement à caractère humiliant, dégradant ou servile, étant entendu que cette règle vise à remettre en cause les actes d'exploitation ou d'abus sexuels.

Je mettrai tout en œuvre pour signaler à ma hiérarchie, ou par les voies établies de communication confidentielle, tout comportement de ce genre ou toute irrégularité au travail de la part de collègues.

3. Remplir mes fonctions et mener ma vie privée de manière à éviter tout conflit d'intérêt éventuel avec l'action d'Oxfam.

Je déclarerai tout intérêt financier, personnel ou familial (ou étroite relation intime) dans des activités officielles, qui pourrait avoir un impact sur l'action d'Oxfam (p. ex. : marché de biens/services, emploi ou promotion au sein d'Oxfam, d'organisations partenaires ou de groupes bénéficiaires).

J'informerai Oxfam de toute intention de me porter candidat ou candidate ou d'assumer tout autre rôle officiel pour un parti politique ou une fonction publique, afin de déterminer si cela créera des conflits, apparents ou réels, avec mes fonctions chez Oxfam.

Même si l'offre ou l'acceptation de présents est une pratique culturelle normale, je n'accepterai pas de dons monétaires ou de dons inappropriés de la part de gouvernements, bénéficiaires, donateurs, fournisseurs et de toute autre personne, qui me seraient offerts en raison de mon emploi au sein d'Oxfam. Si l'offre et l'acceptation de dons est une pratique culturelle normale, je m'assurerai que les dons ne dépassent pas les limites du raisonnable et qu'ils sont conformes aux politiques d'achat. Je signalerai ces dons à ma hiérarchie et, s'il y a lieu, les remettrai à Oxfam.

Je veillerai à ce que l'assistance d'Oxfam ne soit pas offerte en échange de quelque service ou faveur que ce soit de la part de quiconque.

J'agirai contre toute forme de corruption et n'offrirai, ne prometterai, ne donnerai ni n'accepterai aucun pot-de-vin.

4. Assumer la responsabilité de l'utilisation des informations, des équipements, des fonds et des ressources auxquels j'ai accès en raison de mon emploi au sein d'Oxfam.

Je ferai preuve de discrétion lors du traitement d'informations sensibles ou confidentielles.

Je demanderai l'autorisation avant de communiquer au nom d'Oxfam avec des tiers et éviterai toute répercussion préjudiciable involontaire pour moi ou Oxfam.

Je ferai bon usage de l'argent et de la propriété d'Oxfam (p. ex. : véhicules, équipements, logement fourni par Oxfam, ordinateurs, y compris l'utilisation d'Internet, de l'intranet et de la messagerie électronique).

5. Protéger la santé, la sécurité et le bien-être de tous les salarié-e-s, volontaires et fournisseurs d'Oxfam.

Je procéderai à des évaluations appropriées des risques et y donnerai dûment suite.

Je respecterai les directives locales en matière de gestion de la sécurité et j'informerai la direction, de ma propre initiative, de tout changement à apporter à ces directives.

Je me comporterai de manière à éviter tout risque pour la sécurité, la santé et le bien-être des autres et de moi-même, y compris des organisations partenaires et des bénéficiaires.

6. Promouvoir les droits humains, protéger l'environnement et m'opposer aux activités criminelles ou immorales.

Je veillerai à ce que ma conduite soit cohérente avec le cadre de protection des droits humains auquel Oxfam souscrit.

Je mettrai tout en œuvre pour protéger l'environnement naturel et employer des pratiques durables dans le cadre de mon travail.

Je contribuerai à éviter toute forme d'activité criminelle ou immorale.

J'informerai Oxfam de toute condamnation pénale ou de toute accusation criminelle préalable à mon embauche, dans laquelle Oxfam pourrait avoir un intérêt légitime.

J'informerai également Oxfam de toute accusation criminelle portée à mon encontre au cours de mon service chez Oxfam, qui risquerait d'entraver ma capacité à remplir mes fonctions soumises à la législation nationale.

Je respecterai les politiques et procédures suivantes (voir la liste ci-dessous), qui appuient les normes ci-dessus :

- [Politique en matière de protection de l'enfance](#)
- [Politique de sécurité et directives locales en matière de gestion de la sécurité](#)
- [Politique disciplinaire](#)
- [Politique de lutte contre l'intimidation et le harcèlement](#)
- [Politique relative à la diversité sexuelle et aux droits liés à l'identité sexuelle](#)
- [Protocole de Santé & sûreté](#)
- [Guide de la Politique d'Oxfam relative aux dénonciateurs et aux plaintes](#)

Demandez à votre département des ressources humaines toute autre politique applicable au niveau de l'affilié.

En acceptant ma fonction, je m'engage à accomplir les tâches et missions qui me sont confiées et à adapter ma conduite conformément aux exigences de ce code. Je contribue ainsi à l'excellence des performances et de la réputation d'Oxfam.

Non.....

Signature.....

Date.....